

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 28 OCTOBRE 2009

Etaients présents : Mme ALQUIER Guillemette, Maire

Mmes Mrs CHOMIENNE Christian, DEVOUGE-BOYER Annie, PLE Philippe, AULOY Gilles, TREGLOS Alain, OLDRA Blandine, MOREAU Gérard, LORDI Christian

Absents : Mme POEZEVARA Marie-Claire, qui a donné pouvoir à Mme OLDRA
Mme TANTON Valérie, Melle LEBLANC Emmanuelle, Mrs MAURIANGE Alain (absent excusé), LEHALLEUR François, ARGENTIN Bruno (qui avait donné pouvoir à Mr LEHALLEUR).

Secrétaire de séance : Mme DEVOUGE-BOYER Annie

Virement de crédit

Avant de commencer le Conseil Municipal, Mme le Maire précise qu'un virement de crédit n'a pas été mis à l'ordre du jour, et demande aux conseillers l'autorisation pour en délibérer.

Il s'agit du compte 6067 (fournitures scolaires), pour lequel il avait été mis uniquement la moitié de la dotation annuelle, en raison du renouvellement de l'équipe enseignante pour la rentrée de septembre 2009. Il convient donc d'ajouter la somme prévue initialement, soit 2450 €. Par ailleurs, les instituteurs souhaitent acheter des manuels scolaires et sollicitent un crédit supplémentaire pour l'achat de ces livres. Comme le propose Mme le Maire, le Conseil Municipal donne son accord pour ajouter la somme de 500 €. 2 950 € seront donc prélevés sur le compte 678 - autres charges exceptionnelles pour alimenter le compte 6067.

Approbation du compte-rendu de conseil en date du 10 septembre 2009

Mr Lordi fait remarquer qu'une erreur matérielle a été commise dans le tableau des virements de crédits. La somme de 11 920 € porter au compte 2181, doit être affectée au programme - aménagement du cimetière n° 26, et non au n° 27 pour la place de la maison de village.

Aucune autre observation n'étant apportée, le procès-verbal de cette séance est approuvé à l'unanimité.

Avis sur le Plan Particulier des Risques Technologiques (P.P.R.T.)

Mme Alquier précise qu'elle s'est rendue à une réunion de la CLIC (Commission locale d'Information et de Concertation) cet après-midi même. Au départ, un P.P.R.T. était prévu pour les trois usines classées Seveso sur la zone industrielle de St-Pierre la Garenne/ Gaillon, à savoir : Nufarm, Syngenta et Ashland Av2bène avec un rayon de 9 km 700. Etaient prévues des zones à maîtrise d'urbanisme. Depuis :

- la production de l'usine Nufarm a changé et les stockages de chlore et de brome ont été transférés sur d'autres sites,
- la production de l'usine Syngenta a augmenté, mais ça ne concerne pas les produits stockés mais une augmentation du nombre de jours de production,
- l'usine Ashland Avebene réduit également ses activités sur ce site.

Seules les usines Nufarm et Syngenta resteraient Seveso seuil haut. Le périmètre Seveso de l'usine Nufarm passerait à environ 800m. Leurs nouveaux périmètres ne se superposant plus, deux PPRT seraient créés.

Le nouveau périmètre de l'usine Nufarm inclurait toujours une zone sur Port-Mort, allant jusqu'à une partie de la rue de la Roque. Les zones liées à l'urbanisme dans ce périmètre ne sont pas encore définies les études d'aléas n'étant pas terminées.

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du projet d'arrêté préfectoral prescrivant le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) autour de l'usine Nufarm et le conseil doit donner son avis sur son contenu. Les modalités de concertation sont définies dans cet arrêté. Il est notamment prévu la constitution d'un groupe de travail comprenant des élus des communes concernées (Gaillon, Port-mort, St Pierre La Garenne) la préfecture et les services de l'état (DREAL), des associations...Les habitants seront consultés lors d'une enquête publique.

Le Conseil Municipal approuve le contenu du projet d'arrêté préfectoral prescrivant le P.P.R.T.de l'usine Nufarm de Gaillon Cependant, il émet les observations suivantes :

- Qu'une réunion publique ait lieu à Port-Mort village placé sous les vents dominants.
- Que la communication des informations à la CLIC où siègent les communes concernées, se fasse le plus en amont possible selon une procédure définie afin d'éviter de prendre connaissance des documents en séance.

Désignation de deux délégués à la C.L.I.C. (Comité Local d'Information et de Concertation)

Ce comité est associé à l'élaboration du PPRT, il est informé des plans d'urgence, des exercices relatifs à ces plans, des projets d'urbanisme des collectivités, des projets industriels. Il peut émettre un avis sur les documents par les exploitants et les pouvoirs publics en vue d'informer les citoyens sur les risques auxquels ils sont exposés.

Le CLIC est composé de 5 collèges: administration, collectivités locales, exploitants, riverains (dans lequel siège la Sauvegarde du site de Port-Mort), salariés. Le comité a pour mission de créer un cadre d'informations et d'échanges entre ces différents collèges.

Le collège des collectivités territoriales a pour représentants les communes faisant partie du bassin industriel, soit pour cette zone les communes de Saint-Pierre la Garenne, Gaillon et Port-Mort. Il n'y a donc plus que 3 communes qui y siègent. Chaque collège a 6 représentants, il convient donc de nommer deux délégués.

Mme ALQUIER et Mr AULOY proposent leur candidature. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de les nommer représentants de notre commune dans cette instance.

Composition du comité consultatif de l'école

Il est composé de conseillers, instituteurs, parents d'élèves. Il convient de le renouveler tous les ans. Mmes Annie Devouge-Boyer, Blandine Oldra et Mr Philippe Ple proposent de faire partie de cette commission, en supplément des délégués déjà nommés à la commission scolaire (Christian Chomienne et Bruno Argentin). Il est décidé que chaque instituteur et chaque parent élu au conseil d'école pourra participer à ce comité s'il le désire.

Règlement intérieur de la Maison de Village

Chaque conseiller a pu prendre connaissance du projet de règlement qui était annexé à sa convocation et l'accepte. Il est bien rappelé que les clés ne seront remises que le samedi matin puisqu'il n'est pas possible d'utiliser la salle le vendredi soir.

En ce qui concerne l'article 9 - Autre caution concernant le kit Seveso (périmètre de l'Usine Nufarm). La caution de 50 € est maintenue pour l'instant puisqu'il est encore trop tôt pour connaître le nouveau périmètre.

Mr Auloy propose d'établir un document pré-rempli pour l'état des lieux lors de la remise des clés.

Règlement intérieur pour le personnel communal :

Le Centre Départemental de Gestion nous a transmis un modèle de règlement intérieur qui a été adapté par la commission du personnel à notre commune. Un exemplaire du règlement est remis à chaque conseiller et Mme Alquier en donne lecture.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le contenu de ce document. Il sera soumis pour accord au CHSCT du Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale. Ce règlement sera signé entre chaque employé communal et la mairie.

Subvention Association Chats en détresse

La mairie a été récemment confrontée à des problèmes d'hygiène dus à un surnombre de chats dans une maison. Cette association est intervenue pour faire stériliser tous ces chats et arrêter ainsi la prolifération. Elle est intervenue également une autre fois sur le village.

Pour participer aux frais qui ont été supportés par l'association le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 500 € à « l'association chats en détresse ». Pour faire à cette dépense, il prélève la somme de 500 € sur le compte 6554 pour la porter au compte 6574 (subvention de fonctionnement personne de droit privé ».

Devis d'élagage - arbres de l'école

Mme Alquier a demandé un devis pour procéder à l'élagage des arbres proches d'une habitation dans la cour de l'école. Ce devis n'est pas encore parvenu en mairie et sera débattu lors d'un prochain conseil.

QUESTIONS DIVERSES

Vente du terrain rue de Falaise

Les documents cadastraux étant maintenant établis, Mr Treglos s'est rendu dans plusieurs agences immobilières afin de présenter notre terrain à bâtir à la vente. Ces agences ont demandé à ce que la mairie signe un mandat de vente.

En conséquence, le Conseil Municipal charge Mr TREGLOS Alain de signer des mandats simples de vente auprès des différentes agences immobilières et de fournir tout document nécessaire pour négocier ce terrain.

Activités pour les adolescents

La question a été posée à Mr Plé qui rapporte la suggestion. Mr Treglos accepte de rencontrer les jeunes s'ils le souhaitent, mais leur demande de leur côté de monter un projet structurant leurs demandes d'activités, éventuellement en fonctionnant par le biais d'une association. Il rappelle que les activités hebdomadaires ou ponctuelles de l'Association des Loisirs leur sont ouvertes.

Travaux du parking - place de la Maison de Village

Le commencement de ces travaux est prévu pour le 10 novembre. Cependant, nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse de France Telecom pour le déplacement de la cabine téléphonique.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures 45.